

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250902-2025_082_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ESPACE PERDTEMPS (7.5)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **25 août 2025**
Date d'affichage de la convocation : **25 août 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs MOLINAS, CADOUX, ROBBEZ, LEVITRE, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme COURT donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
Mme COSSARD donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à M. CADOUX,
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme GIET,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme HUSSON,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. VENARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Véronique GILLET.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'autorisation de programme relative aux travaux de rénovation de la toiture de l'Espace Perdtemps, et son opération inscrite au budget,

VU les conditions d'éligibilité aux aides de l'État,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation de la toiture de l'Espace Perdtemps sont éligibles au dispositif de subventionnement de l'État (DETR),

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de Gex pour mener ce programme de travaux,

CONSIDÉRANT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (à ajuster en fonction des financements obtenus)	Autofinancement	250 000 €	23%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		250 000 €	23%
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	300 000 €	27%
État – autre (à préciser)			
Conseil régional AURA	Contrat Région Ville	400 000 €	36%
Conseil départemental de l'Ain	Investissement structurant	150 000 €	14%
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		850 000 €	77%
TOTAL HT		1 100 000 €	100%

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- **SOLLICITE** un subventionnement dans le cadre des aides de l'État au titre de la DETR 2025 à hauteur de 300 000 €, soit 27% du montant estimatif des travaux,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250902-2025_082_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Véronique GILLET



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 septembre 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 septembre 2025.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 2 septembre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND

